

Les Enrobés Namurois acquièrent le bois Robiet à Sart-Bernard : « On peut réfléchir à d'autres opportunités »

Les Enrobés Namurois, qui rassemblent Nonet et Sotraplant, n'abandonnent pas leur projet de centrale à tarmac à Sart-Bernard. Le groupement vient d'acquérir le bois Robiet, malgré les recours pendants au Conseil d'État.



Le projet de Sotraplant et Nonet pour le bois Robiet est refusé mais pas encore enterré. - Montage



SI

Par [Colleen Tordeur](#)

Journaliste La Meuse Namur Publié le 01/08/2023 à 11:31

La saga de l'usine à tarmac souhaitée par Les Enrobés Namurois le long de la N4 à Sart-Bernard n'a pas fini de faire parler d'elle. Les entreprises Nonet et Sotraplant viennent d'acquérir le bois Robiet pour un montant de 1,5 million d'euros. C'est ce que révèle un communiqué conjoint de l'ASBL Covisart et du Comité N931. « Tout laisse penser qu'elle va déposer un projet remanié, pour éviter les longues procédures de recours qui bloquent actuellement son projet », songent les opposants au projet.

Jusqu'ici, en effet, Les Enrobés Namurois disposaient d'une option d'achat sur ce site de 7,5 ha, sous réserve d'obtenir son permis. Pour rappel, depuis 2020, les deux entreprises ont pour projet de construire une centrale à tarmac sur le site du bois Robiet. La commune d'Assesse et la Région wallonne s'y sont opposées. Et les recours au Conseil d'État sont toujours pendants.



Le bois Robiet est désormais la propriété des Enrobés Namurois. - V.L.

Un « monstre industriel »

« Cela montre que Sotraplant/Nonet croit plus que jamais à l'installation de ce monstre industriel qui va défigurer le paysage, empiéter et polluer une zone habitée au cœur de la campagne, détruire le cadre de vie de la population locale, sa flore et sa faune, et dévaluer les maisons des villages avoisinants des communes d'Assesse, Namur et Gesves », estiment Covisart et le Comité N931, qui redoutent que Les Enrobés Namurois ne présentent un « gentil projet », avant de revenir avec l'usine à tarmac dans un second temps.



LIRE AUSSI | **Les Enrobés Namurois vont au Conseil d'État pour défendre leur projet de centrale à Sart-Bernard: «Nous sommes convaincus qu'il y a eu une erreur»**

Les opposants voudraient voir cette construction ailleurs, s'appuyant sur la volonté wallonne de réhabiliter les friches industrielles existantes plutôt que de voir l'implantation de projets industriels dans des zones naturelles ou d'habitat. « Il n'y a pas de terrains qui correspondent à notre recherche », répond Aurélien Nonet, responsable Innovations et Solutions. « Même dans les zonings ou dans les vieilles friches, déjà car en région namuroise il y en a très peu, et ces endroits ne sont plus adaptés à une activité économique. »

D'autres opportunités

Le plan initial des Enrobés reste la centrale d'asphalte. Mais au vu de l'incertitude de la procédure judiciaire, les sociétés envisagent des plans B. « L'acquisition du bois peut paraître risquée si on n'avait que cette idée en tête, mais on peut réfléchir à d'autres opportunités. On peut éventuellement envisager un autre projet qui pourrait profiter de ce terrain idéalement placé », réagit le responsable du projet.



Aurélien Nonet croit toujours en son projet d'usine à tarmac. - D.R.

Aurélien Nonet reste confiant quant aux deux recours introduits. « Le seul argument juridique qui pose problème, c'est le vieux chemin administrativement sur les plans mais qui n'existe plus dans les faits depuis la création de l'autoroute. »

Aucun timing n'est défini. « D'ici un an ou deux, on devrait arriver au terme des procédures. On sait qu'on n'est pas sur un projet pour tout de suite mais cela reste quelque chose d'important pour nous », conclut-il. C.T.